

La motion en défense de l'ANFH censurée !

L'Assemblée Générale de l'ANFH du 21 juin, a succédé à celle du CGOS (15 juin). Au CGOS, les syndicats FO, CGT, SUD et UNSA ont su prendre des initiatives et des positions communes pour exiger le maintien de plusieurs prestations (décès, naissances, adoption, maladie,...) et se positionner nettement contre la « réforme territoriale » qui aboutit à diminuer les délégations régionales CGOS de 16 à 12. En revanche, à l'ANFH ce ne fut pas le cas. Nous posons la question : pourquoi ?

Opposés d'une part à la double ponction de 150 millions d'euros sur les fonds de formation opérée par l'Etat (qui aura pour conséquence le non financement de plusieurs milliers d'actions de formation, dont des CFP et des Etudes Promotionnelles) et d'autre part à la « réforme » de la formation professionnelle que le Président Macron veut engager dans les prochaines semaines, les syndicats FO, SUD, UNSA et CFTC ont proposé de profiter de la présence de la nouvelle directrice Générale de l'Offre de Soins (DGOS) pour soumettre au vote de l'AG la motion ci-dessous :

Motion pour l'Assemblée générale de l'ANFH soutenue par les organisations syndicales FO, SUD, UNSA et CFTC

L'Assemblée Générale de l'ANFH se félicite de l'action menée par les instances pour s'opposer au double prélèvement de 150 millions d'euros sur les fonds propres de l'association décidée dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale. L'Assemblée Générale condamne le prélèvement de décembre 2016 qui affecte les capacités de départs en formation et en particulier les études promotionnelles. Celles-ci constituent un acquis considérable en matière de promotion sociale et d'amélioration du service public.

L'Assemblée Générale attend de la Ministre des solidarités et de la santé, ainsi que de la DGOS, la mise en œuvre de dispositions précises afin que la deuxième ponction de 150 millions prévue par l'article 100 de LFSS soit abandonnée.

L'Assemblée Générale mandate les instances nationales pour poursuivre l'action engagée au dernier trimestre 2016.

Enfin, au moment où est annoncée une réforme de la formation professionnelle, elle réaffirme sa volonté de préserver le modèle existant reposant sur le paritarisme.

Cette motion n'a pu être, ni débattue, ni votée. En effet, la FHF, la CGT et CFDT ont refusé de modifier l'ordre du jour pour inscrire la discussion sur cette motion. C'est la deuxième fois en 3 ans. Déjà en 2015, les mêmes organisations avaient refusé que soit débattue une motion pour défendre le maintien de l'*indemnité de vie chère*, qui a été supprimée pour les agents hospitaliers de DOM partant en formation.

L'Assemblée Générale de l'ANFH a néanmoins pu prendre connaissance du contenu de la motion, qui a été intégrée dans l'intervention FO portant sur le rapport d'activité.

Il est fort regrettable que certaines organisations aient refusé de se saisir de l'instance la plus importante de cet OPCA pour s'adresser formellement à la nouvelle ministre de la santé.

Nous portons cette information à la connaissance de tous les hospitaliers et nous les informerons de l'évolution de ce dossier.

Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour préserver l'ANFH, le paritarisme, le droit à la formation et les Etudes Promotionnelles financées par notre salaire différé !